

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0458**

commune (s) : Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 16, avenue de l'Aviation et appartenant aux consorts Falcon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0458**

objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées 16, avenue de l'Aviation et appartenant aux consorts Falcon
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition de 3 parcelles de terrain situées 16, rue de l'Aviation à Bron, appartenant aux consorts Falcon et nécessaires à la régularisation foncière de la rue de l'Aviation à Bron.

Il s'agit de 3 parcelles de terrains contigües, libres de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée B 426 pour une superficie totale d'environ 269 mètres carrés. La superficie exacte des parcelles à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours d'établissement à la demande du vendeur.

Aux termes du compromis, ces terrains seraient acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée B 426, pour une superficie totale de 269 mètres carrés environ, situées 16, rue de l'Aviation à Bron, appartenant aux consorts Falcon et nécessaires à la régularisation foncière de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses et 5 335,72 € en recettes.

4° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2015.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.